
"Mompé"
En cours de modification en "À TOUTE"
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle devenant Pluripersonnelle au capital de 10.000 €
Siège Social : 34, Rue de l'Alma (92400) COURBEVOIE
En cours de transfert au 35, Rue de la Fédération (93100) MONTREUIL
885.374.637 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 19 Mai à 19 Heures 30,

Les Associés de la Société **"Mompé"** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au **Cabinet de Maître Francis ARMAND**, Avocat à la Cour, sis 91, Rue Saint-Lazare - (75009) PARIS, sur la convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les Associés présents.

Monsieur Alexandre MOMPEROUSSE préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Lounès TIRECHE, le seul Actionnaire présent et acceptant est appelé comme Scrutateur.

Maître Francis ARMAND étant désigné en qualité de Secrétaire de séance,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les Associés présents ou représentés possèdent plus du tiers du capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- ✓ *le fac similé de la lettre de convocation ;*
- ✓ *la feuille de présence ;*
- ✓ *le rapport du Président sur les questions figurant à l'ordre du jour ;*
- ✓ *un exemplaire des Statuts ;*
- ✓ *un exemplaire du projet des Statuts à jour ;*
- ✓ *le texte des résolutions proposées.*

Monsieur le Président déclare que ces pièces et documents ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée ou adressés à ces derniers sur leur demande.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

AM LT

ORDRE DU JOUR :

- Transfert du siège social et de l'établissement principal à l'adresse sise au 35, Rue de la Fédération (93100) MONTREUIL, à effet de ce jour ;
- Ouverture d'un Etablissement secondaire hors ressort du nouveau Greffe au 1, Rue Jules Ferry (92400) COURBEVOIE, à effet de ce jour ;
- Régularisation du caractère Pluripersonnelle de la Société suite à l'acquisition de titres de la Société par Monsieur Lounès TIRECHE de Monsieur Alexandre MOMPEROUSSE et suppression du caractère Unipersonnel sur l'Extrait d'immatriculation ;
- Nomination de Monsieur Lounès TIRECHE en qualité de Directeur Général, à effet de ce jour ; Fixation ultérieure de sa rémunération ;
- Modification de la dénomination sociale pour celle de "À TOUTE" ;
- Extension de l'objet social et de l'activité à la "recherche et le développement en cyclo-logistique" et à la "conception de véhicules à assistance électrique et notamment les vélos-cabines" ;
- Refonte partielle des Statuts pour les Articles modifiés ;
- Pouvoirs pour formalités tant auprès du RCS et du Registre des Bénéficiaires Effectifs.

Monsieur Alexandre MOMPEROUSSE dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée:

- ✓ *Le rapport établi par la Présidence sur les questions à l'ordre du jour ;*
- ✓ *Un exemplaire des derniers statuts de la Société "Mompé" sous leur ancienne forme ;*
- ✓ *Un exemplaire du projet de statuts de la Société "À TOUTE" sous leur nouvelle forme ;*
- ✓ *Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.*

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport qu'il a établi sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de la Présidence sur les questions à l'ordre du jour,

DECIDE le transfert du siège social et de l'établissement principal à l'adresse sise au 35, Rue de la Fédération (93100) MONTREUIL, à effet de ce jour,

DECIDE corrélativement l'ouverture d'un Etablissement secondaire hors ressort du nouveau Greffe au 1, Rue Jules Ferry (92400) COURBEVOIE, à effet de ce jour ;

RAPPELANT que Monsieur Lounès TIRECHE a acquis, préalablement à ce jour, une quotité de diverses actions composant le capital de la société "Mompé" de Monsieur Alexandre MOMPEROUSSE, et que les formalités d'enregistrement de ladite cession ont bien été accomplies auprès du SDE de NANTERRE,

CONSTATE que la Société prend, *de facto*, le caractère Pluripersonnel et abandonne le caractère Unipersonnel,

AM CT

RAPPELLE que les formalités obligatoires auprès du Registre des Bénéficiaires Effectifs - R.B.E ont bien été régularisées préalablement aux présentes, mais sans que le caractère Unipersonnel ne soit supprimé de l'Extrait d'immatriculation,

NOMME, en qualité de **Directeur Général** et pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

- **Monsieur Lounès TIRECHE**
Né le 25 Septembre 1996 à BENI YENI (ALGERIE),
De nationalité Algérienne,
Demeurant au 38, Rue de l'Alma (92400) COURBEVOIE,

les dispositions concernant sa rémunération en qualité de nouveau Mandataire Social devant être fixées ultérieurement,

DECIDE de procéder à la modification de la dénomination sociale à compter de ce jour pour celle suivante de :

"À TOUTE"

DECIDE l'extension de l'objet social et de l'activité aux domaines ci-après énumérés, savoir :

- ✓ *Recherche et développement en cyclo-logistique ;*
- ✓ *Conception de véhicules à assistance électrique et notamment tous types de vélos-cabines connus ou inconnus à ce jour ;*

ADOpte, dans leur ensemble et sans restriction d'aucune sorte, les **statuts partiellement refondus** et notamment les dispositions relatives à l'Objet visé à l'Article 2, la Dénomination visée à l'Article 3, le Siège Social visé à l'Article 4, dont le texte demeurera annexé au présent procès-verbal,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale,

CONFERE tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copie du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité, de dépôt et d'inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de **PARIS**, et auprès du **Registre des Bénéficiaires Effectifs**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés, le nouveau pourvu de fonctions et le Secrétaire de séance.

M. Alexandre MOMPEROUSSE
Associé et Président



M. Lounès TIRECHE
Associé et Nouveau Directeur Général



Me Francis ARMAND
Secrétaire de séance

CABINET FRANCIS ARMAND
Avocat à la Cour
91, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS
TOQUE : C 1119
Tél. 01 53 57 43 00 - Fax 01 53 57 43 01
479 083 545 RCS Paris

